



Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations

Chaire de recherche du Canada sur la mise en œuvre des services
à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2023-2030

Fiche d'information n° 14

Estimations du nombre d'enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et hors des réserves, par province et territoire

Nico Trocmé et Tara Black

Il est essentiel de disposer de renseignements précis sur le lieu de résidence des enfants des Premières Nations, car les services de prévention et de protection sont financés et offerts différemment à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. La proportion d'enfants vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves varie considérablement, selon

- l'emplacement de la réserve;
- les tendances historiques en matière de dépossession et de migration;
- la disponibilité des logements et des services sur la réserve; et
- la présence de populations autochtones en milieu urbain.

Où peut-on obtenir les estimations de population issues du recensement?

Les estimations du nombre d'enfants des Premières Nations vivant sur une réserve ou hors réserve peuvent être obtenues à partir du tableau personnalisable 98-10-0264-01 du Recensement de 2021 de Statistique Canada,² « [Identité autochtone par statut d'Indien inscrit ou des traités et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires](#) ».

Comment l'identité des Premières Nations est-elle définie?

Les renseignements sur l'identité des Premières Nations sont recueillis dans le cadre du formulaire détaillé du recensement, qui est achevé par 25 %

Cette fiche d'information fait [partie d'une série](#)¹ sur la protection de l'enfance, rédigée à l'intention des Premières Nations qui mettent en place des services de prévention pour les enfants et les familles dans le cadre de la réforme du système en cours au Canada.

des ménages vivant dans des logements privés. La question 24 demande à l'adulte qui remplit le formulaire d'indiquer, pour chaque membre du ménage, s'il est « des Premières Nations, métis ou inuk (Inuit) »; et la question 26 demande s'il est « Indien inscrit (Indien inscrit ou visé par un traité, tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada) ».

Le recensement recense-t-il tous les enfants des Premières Nations?

Les statistiques du recensement relatives aux Premières Nations doivent être considérées comme les meilleures estimations disponibles plutôt que comme des chiffres exacts. Toutes les communautés des Premières Nations n'ont pas été entièrement recensées lors du recensement de 2021, et les enfants qui déménagent souvent ou qui vivent dans des conditions de logement instables sont plus susceptibles d'être omis.³ Le nombre réel d'enfants des Premières Nations est probablement un peu plus élevé que celui indiqué dans le tableau 1.

Comment détermine-t-on le statut « sur réserve » ou « hors réserve »?

Le fait de vivre dans une réserve est déterminé par l'emplacement géographique du ménage. Toutes les personnes dont la résidence principale se trouve dans ce ménage, même si elles sont temporairement absentes, sont incluses. Statistique Canada considère qu'une personne réside dans une réserve si son domicile est situé dans une subdivision de recensement (SDR) officiellement reconnue et légalement affiliée à une Première Nation.

Quelles sont les tranches d'âge des enfants visées?

Il n'existe pas d'âge unique et fixe qui définisse un enfant des Premières Nations dans tous les

contextes. L'âge limite dépend plutôt de la province ou du territoire de résidence et du programme spécifique auquel on a accès. La tranche d'âge visée par les services de protection de l'enfance va de la naissance jusqu'à 16, 18 ou 19 ans, selon la province ou le territoire.

L'objet de la présente fiche d'information est de présenter des estimations de la population des enfants de moins de 18 ans. Cependant, les tranches d'âge présentées dans les tableaux accessibles au public ne comprennent pas de catégorie « de 0 à 17 ans »; elles comprennent plutôt les tranches « de 0 à 14 ans » et « de 15 à 19 ans ». À l'aide d'un calcul simple, on peut estimer le nombre d'adolescents de 15 à 17 ans en divisant le nombre d'adolescents de 15 à 19 ans par 5, puis en multipliant le résultat par 3.⁴

Tableau 1. Enfants des Premières Nations âgés de 0 à 17 ans vivant dans les réserves et hors des réserves, par province et territoire, Canada, 2021

Province / Territoire	Indiens inscrits			Membres des Premières Nations sans statut			Toutes les Premières Nations		
	Sur	Hors	% sur réserve	Sur	Hors	% sur réserve	Sur	Hors	% sur réserve
Terre-Neuve-et-Labrador	860	3 370	20,3 %	35	2 190	1,6 %	895	5 560	13,9 %
Île-du-Prince-Édouard	180	135	57,1 %	15	285	5,0 %	195	420	31,7 %
Nouvelle-Écosse	3 265	1 465	69,0	145	3 355	4,1	3 410	4 820	41,4 %
Nouveau-Brunswick	2 195	1 745	55,7	110	1 965	5,3	2 305	3 710	38,3 %
Québec	12 045	6 155	66,2	320	10 425	3,0 %	12 365	16 580	42,7 %
Ontario	15 500	24 010	39,2 %	820	33 175	2,4	16 320	57 185	22,2 %
Manitoba	24 430	22 130	52,5 %	875	6 750	11,5 %	25 305	28 880	46,7 %
Saskatchewan	21 070	21 145	49,9	755	5 365	12,3 %	21 825	26 510	45,2 %
Alberta	15 725	22 810	40,8 %	545	12 810	4,1	16 270	35 620	31,4 %
Colombie-Britannique	12 580	18 875	40,0 %	940	21 365	4,2	13 520	40 240	25,1 %
Yukon	0	1 420	0,0 %	0	490	0,0 %	0	1 910	0,0 %
Territoires du Nord-Ouest	70	3 095	2,2 %	0	340	0,0 %	70	3 435	2,0 %
Nunavut	0	10	0,0 %	0	30	0,0 %	0	40	0,0 %
Canada	107 915	126 385	46,1 %	4 555	98 560	4,4	112 470	224 945	33,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, tableau 98-10-0264-01. Les valeurs reflètent l'arrondissement aléatoire effectué par Statistique Canada afin de protéger la vie privée des répondants; il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas exactement aux totaux des lignes. Les chiffres pour la tranche d'âge de 0 à 14 ans proviennent directement du tableau. Ceux pour la tranche d'âge de 15 à 17 ans sont estimés à 3/5 du nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans figurant dans le même tableau, arrondis à la cinquantaine la plus proche. Les chiffres nuls concernant les réserves au Yukon et au Nunavut reflètent l'absence de réserves au sens de la Loi sur les Indiens dans ces territoires, où les terres des Premières Nations sont détenues en vertu de traités modernes ou d'ententes d'autonomie gouvernementale.

Ce que révèlent les chiffres

- **Environ un enfant des Premières Nations sur trois vit dans une réserve.** À l'échelle nationale, 33 % des quelque 337 415 enfants des Premières Nations âgés de 0 à 17 ans vivent dans une réserve, tandis que 67 % vivent hors réserve.
- **Le statut et le lieu de résidence sont étroitement liés.** Presque tous (96 %) les enfants des Premières Nations vivant dans une réserve sont des Indiens inscrits : 107 915 des 112 470 enfants des Premières Nations vivant dans une réserve sont des Indiens inscrits. En revanche, les 98 560 enfants non inscrits vivant hors réserve représentent 96 % des 103 115 enfants non inscrits (4 555 dans les réserves + 98 560 hors réserve).
- **L'Ontario et la Colombie-Britannique comptent les plus grandes populations d'enfants des Premières Nations** vivant hors réserve. L'Ontario compte 57 185 enfants des Premières Nations vivant hors réserve et la Colombie-Britannique en compte 40 240, avec un nombre important d'enfants des Premières Nations non inscrits (33 175 en Ontario, 21 365 en Colombie-Britannique) vivant hors réserve.
- **La Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Nouveau-Brunswick présentent une plus forte concentration d'enfants vivant dans les réserves.** Dans ces provinces, entre 38 % et 47 % de la population d'enfants des Premières Nations vit dans les réserves, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale.
- **Dans les territoires, les enfants des Premières Nations vivent presque exclusivement hors réserve.** Le Yukon (1 910) et le Nunavut (40) ne comptent aucune réserve relevant de la *Loi sur les Indiens*, tandis que les Territoires du Nord-Ouest ne comptent qu'environ 70 enfants vivant sur réserve. La plupart des terres des Premières Nations dans les territoires sont détenues en vertu de traités modernes ou d'ententes d'autonomie gouvernementale plutôt que dans le cadre du système de réserves prévu par la *Loi sur les Indiens*.

Pourquoi ces chiffres sont-ils importants pour les services à l'enfance et à la famille?

Au Canada, la compétence en matière de protection de l'enfance a toujours été divisée selon la distinction entre les réserves et l'extérieur des réserves. Les services à l'enfance et à la famille destinés aux enfants vivant habituellement dans les réserves ou au Yukon sont financés par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada et sont de plus en plus souvent fournis par des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. À l'extérieur des réserves, les services sont généralement financés et supervisés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux, même lorsqu'ils sont fournis par des organismes dirigés par des Autochtones.

La *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (2019) reconnaît que les Premières Nations disposent d'une compétence inhérente en matière de services à l'enfance et à la famille pour leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Alors que les Premières Nations mettent en œuvre leurs propres lois et modèles de services, les chiffres relatifs aux résidents à l'intérieur et à l'extérieur des réserves présentés dans le tableau 1 constituent un point de départ, et non une limite : la plupart des citoyens des Premières Nations âgés de moins de 18 ans vivent à l'extérieur des réserves et les services de prévention et de protection doivent être conçus pour les atteindre là où ils se trouvent ainsi que dans leurs communautés d'origine. L'importance d'étendre les services de prévention destinés aux enfants reconnus par leur Première Nation au-delà de la résidence sur réserve a été confirmée par une décision rendue en 2020 par le Tribunal canadien des droits de la personne.⁵

Ces chiffres de population aident également à expliquer les différences dans la demande de services. Les provinces comptant une importante population d'enfants vivant dans les réserves (Manitoba, Saskatchewan, Québec et Nouvelle-Écosse) sont confrontées à des réalités différentes en matière de planification des services par rapport aux provinces où la plupart des enfants des Premières Nations vivent hors réserve, souvent dans des

centres urbains (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique). Des services de prévention efficaces, qui constituent le thème central de cette série de fiches d'information, doivent être financés et

conçus pour rejoindre les enfants et les familles des Premières Nations dans ces deux contextes, grâce à des mesures de soutien adaptées à la culture qui suivent la famille plutôt que la ligne de financement.

Si vous souhaitez partager des informations sur une initiative de soutien aux enfants et aux familles des Premières Nations dans votre communauté, les chercheurs du projet Aimer nos enfants aimeraient vous entendre. LOCwhatworks@gmail.com

Citation suggérée

Trocmé, N. et Black, T., (2026). *Les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et hors des réserves, par province et territoire*. [Fiche d'information n° 14]. Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations. <https://cwrp.ca/fr/publications/estimations-du-nombre-d'enfants-des-premieres-nations-vivant-dans-les-reserves-et-hors>

Notes de fin

- <https://cwrp.ca/fr/aimer-nos-enfants>
- Statistique Canada. (2022). *Identité autochtone par statut d'Indien inscrit ou des traités et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires* (Recensement de la population de 2021, tableau 98-10-0264-01). Filtre personnalisé : Premières Nations (réponse autochtone unique) × statut d'Indien inscrit ou des traités × résidence dans une réserve ou hors réserve × âge (total 0–14 ans et 15–19 ans). <https://doi.org/10.25318/9810026401-fra>
- Statistique Canada (2022). *Guide du Recensement de la population, 2021, Annexe 1.5 — Réserves et établissements partiellement dénombrés* (n° de catalogue 98-304-X). <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-304/2021001/app-ann1-5-fra.cfm>
- Cette méthode, appelée *interpolation linéaire*, peut également servir à ajuster les estimations pour d'autres groupes d'âge. Il convient également de noter que des tableaux personnalisés pour des groupes d'âge spécifiques peuvent être achetés auprès de Statistique Canada.
- Chief Heidi Cook et al. v. The Government of Manitoba et al., 2026 MBKB 65 (CanLII)*. <https://www.canlii.org/en/mb/mbkb/doc/2026/2026mbkb65/2026mbkb65.html?resultId=60ad5ab47e0c4790941b88381168b475&searchId=2026-06-03T15:02:52:644/01859c0d41bf4b7d8a9f5e50ba7a287d>

